

Les entreprises artisanales de transport fluvial



« l'un des plus beaux métiers du monde »

E *sprit de liberté et goût du voyage :*
Les bateliers sont très attachés à leur indépendance et à un mode de vie rythmé par le cours du fleuve qui permet d'échapper aux contraintes de la vie sédentaire et de voyager à travers l'Europe. Le métier de batelier est également très varié, alliant des tâches techniques (pour assurer l'entretien et les réparations du bateau) à des tâches plus administratives et commerciales (pour assurer la gestion de l'entreprise).

L *e bateau, instrument de travail et lieu de vie :*
Les entreprises artisanales de transport fluvial sont, pour la plupart, de petites entreprises où l'on travaille en famille. Vie professionnelle et vie familiale s'organisent donc en tandem autour du bateau, qui est à la fois instrument de travail et lieu de vie.

C *omment créer votre entreprise ?*
Pour créer une entreprise artisanale de transport fluvial, il suffit d'être titulaire d'un certificat de capacité (le « permis de conduire » pour la navigation) et d'une attestation de capacité professionnelle (ACP).

Le certificat de capacité :

Il est délivré, après passage d'un examen, par les commissions de surveillance.

L'ACP :

Ce diplôme peut être passé en s'inscrivant gratuitement auprès de Voies navigables de France. Pour mieux se préparer, il existe un stage de préparation à l'ACP d'une durée de 3 à 4 semaines (stage payant, non obligatoire).

L'ACP peut également être délivrée, par équivalence, aux titulaires d'un diplôme reconnu par l'Etat spécialisé en transport ou comportant une option transport de niveau bac minimum, ou aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation juridique, économique, comptable, commerciale ou technique et justifiant d'une expérience dans le domaine des transports.